

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS LINDE du mardi 6 juin 2023

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-prefecture de Muret	Jean-Luc BLONDEL Rose-Marie VENGUT	Sous-préfet Secrétaire Général	Présent Présente
SIRACED PC	Pierre DE LAENDER		Présent
SDIS	Philippe SANS		Présent
DREAL	Stéphanie ROBIC Rémy CORTES	Inspectrice Adjoint Chef IUD	Présente Présent
DREETS			Excusé
DDT			
collège collectivités			
Mairie de Portet sur Garonne	Philippe DEDIEU Frédéric PACCOU	Titulaire Responsable Prévention	Présent Présent
Mairie de Villeneuve-Tolosane	Monsieur le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	
Mairie de Toulouse	Stéphane Wattelier		Présent
Communauté d'Agglomération du Muretain	Monsieur le président Son représentant	Titulaire Suppléant	Présente
Conseil Départemental	Monsieur le président Son représentant	Titulaire Suppléante	Excusée
collège riverains			
France Boissons	Laurent LEGUILLE Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société SOCEX-POR	Franc BARBET Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société MALET	Jean-René BAUDE Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société VECTURA	Richard CHICHE Son représentant	Titulaire Suppléant	
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléant	
collège exploitants			
Linde france	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	excusé
	Le représentant HSE Le représentant	Titulaire Suppléant	Présente
Linde France	Le représentant CSSCT Le représentant	Titulaire Suppléant	Présente

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la CSS du 9 mai 2022**
- 2. Bilan et actualités – Société Linde France**
- 3. Bilan de l'inspection des installations classées**
- 4. Points divers**

Ouverture de la séance à 14h06 sous la présidence de M. Blondel, Sous-préfet de Muret. Il réalise un tour de table et présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 9 mai 2022

Le compte-rendu de la CSS du 9 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan et actualités – Société Linde France

Mme la responsable HSE (Hygiène Sécurité Environnement) de la société Linde présente le bilan des années 2022 et 2023. Les formations du personnel ont été réalisées (maniement des extincteurs, port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant), équipiers d'intervention). Le site emploie 170 salariés. Un test POI inopiné a été déclenché par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le 8 février 2023. Elle présente les points forts et les points à améliorer (cf. diaporama de présentation).

M. le Sous-préfet souhaite connaître l'activité de la société Linde.

Mme la responsable HSE de la société Linde précise que la société fabrique du gaz pour les applications industrielles et médicales (oxygène, azote, argon). La société est, également, une plateforme de distribution (hydrogène, acétylène, ammoniac, etc.)

Elle présente les incidents survenus sur site : départ de feu sur une pompe d'une dalle cryogénique et incident lors du remplissage d'un produit. Le départ de feu a été maîtrisé rapidement par les opérateurs.

M. le Sous-préfet souhaite connaître la nature du risque du site.

Mme la responsable HSE de la société Linde indique que le risque principal concerne les fuites accidentelles de gaz pouvant conduire à des risques de sous-oxygénation, de toxicité ou de combustion/inflammation en présence de gaz comburant. Elle précise que dans l'Étude de dangers, le risque incendie n'est pas représentatif. Le site possède peu de combustible.

M. le Sous-préfet demande si la société stocke des gaz mortels.

Mme la responsable HSE de la société Linde répond par la positive et précise que les bouteilles de gaz (B50) sont à hauteur d'homme et stockées à l'extérieur. Le stock est minime, ne permettant pas la mise en péril de la population.

Elle poursuit sur l'inspection de la DREAL, réalisée le 20 octobre 2022, portant sur la thématique de la sélection et du management des sous-traitants travaillant sur site. La DREAL a émis une observation et cinq fiches de constats.

M. le Sous-préfet souhaite savoir si la société Linde emploie des intérimaires.

Mme la responsable HSE de la société Linde répond par la positive.

Elle poursuit sur le bilan des actions 2022-2023. La transmission du réexamen quinquennal de l'Étude de dangers a été reportée au 1^{er} juillet 2023. Celle-ci doit prendre en compte les deux observations formulées par la DREAL lors de l'inspection de 2021 ainsi que l'obligation de réaliser l'analyse des produits de décomposition en cas d'incendie.

M. Sans, du SDIS, signale qu'à la suite de l'accident Lubrizol, le SDIS s'est équipé de compteur de

particules fines afin de mesurer leur présence dans les fumées d'incendie et d'évaluer l'impact sur la population.

M. le Sous-préfet signale que les sites Seveso doivent être transparents lors d'incidents ou accidents.

Mme la responsable HSE de la société Linde présente les projets en cours sur 2022-2023 :

- Redémarrage de l'installation pour la production d'un mélange médical (ELIOTT)
- Finalisation du projet Eiffel
- Réflexion sur l'amélioration du dispositif de refroidissement du process de l'ASU
- Réexamen quinquennal de l'étude de dangers du site.

M. le Sous-préfet demande si la société Linde est localisée dans une zone industrielle.

Mme la responsable HSE de la société Linde répond par la positive.

M. le Sous-préfet souhaite savoir si les sites voisins sont inspectés par la DREAL.

M. l'adjoint au chef de l'IUD de la DREAL répond par la positive et précise qu'une action nationale a été menée sur ce sujet et sera présentée au cours de la séance. Pour information, il ajoute l'existence d'un PPRT autour du site imposant des mesures de renforcement du batipour trois habitations. Les propriétaires n'ont pas donné suite à l'accompagnement proposé par l'agglomération du Muretain. Les travaux n'ont toujours pas été réalisés.

M. le responsable prévention de la mairie de Portet sur Garonne souhaite savoir, concernant le process d'économie d'énergie, si la cogénération est possible.

Mme la responsable HSE de la société Linde répond par la négative et indique que la société possède des aéroréfrigérants en toiture par exemple. Dans le cadre du programme d'action relatif à la sobriété énergétique mis en œuvre sur le site, toutes les possibilités sont étudiées.

M. le Sous-préfet souhaite connaître les spécificités des gaz.

Mme la responsable HSE de la société Linde signale que les gaz de l'air sont incolores et inodores sauf l'oxygène liquide qui est légèrement bleu. Les gaz toxiques tels que l'ammoniac et le dioxyde de soufre ont une odeur, contrairement au monoxyde d'azote et au monoxyde de carbone.

M. le Sous-préfet remercie pour la présentation.

3. Bilan de l'inspection des installations classées

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL présente le bilan des visites d'inspections :

- Inspection du 8 décembre 2022 sur la thématique de l'action nationale des sous-traitants. Le bilan est satisfaisant.
- Inspection du 8 février 2023 sur la thématique de l'action régionale visant à tester le POI par la réalisation d'un exercice inopiné. Le bilan est satisfaisant avec une bonne maîtrise du personnel.

Pour information, dans le cadre de l'action nationale Post-Lubrizol, des visites d'inspections ont été réalisées concernant les huit établissements voisins, présents dans un rayon de 100 mètres autour du site Linde avec pour objectif de vérifier l'absence d'effet domino potentiel en cas de sinistre sur ces établissements vers le site de Linde

M. l'adjoint au chef de l'IUD de la DREAL précise que ces visites d'inspections, menées sur la bande des 100 mètres, concernaient tous types d'établissements (ICPE ou activités économiques non ICPE) . Les rapports d'inspection sont communiqués aux exploitants des sites Seveso afin de les prendre compte lors de la révision de leur Étude de dangers.

M. le Sous-préfet souhaite savoir s'il est possible d'avoir un droit de regard sur les sites voisins.

M. l'adjoint au chef de l'IUD de la DREAL répond par la positive pour les sites ICPE. Pour les sites industriels non ICPE, cela n'entre pas dans les prérogatives de l'inspection des installations classées.

M. le Sous-préfet souhaite connaître les moyens mis en place concernant l'intrusion.

Mme la responsable HSE de la société Linde explique que le site est entouré de barbelés et possède une vidéosurveillance avec un éclairage renforcé.

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL précise que la révision quinquennale de l'Étude de dangers a été décalée au 1^{er} juillet 2023.

M. le Sous-préfet remercie pour la présentation.

4. Points divers

M. le responsable prévention de la mairie de Portet sur Garonne souhaite avoir des informations complémentaires concernant l'isolement du réseau pluvial en cas de sinistre, abordé lors de la présentation.

Mme la responsable HSE de la société Linde signale que le site possède une vanne permettant de contenir les eaux d'extinction incendie dans leur dispositif de récupération, en cas de sinistre. Lorsque la vanne est en position ouverte, les eaux pluviales se jettent dans la Saudrune. Lors de la visite d'inspection de février 2023, l'inspection a constaté que, de l'eau collectée lors de l'exercice, s'écoulait légèrement lors de la fermeture de la vanne. Les actions correctives ont été apportées.

M. le Sous-préfet ajoute que la société Linde n'est pas un site polluant.

Mme la responsable HSE de la société Linde acquiesce et précise que l'activité de Linde est d'avantage caractérisée par son potentiel de dangers que son impact sur l'environnement (activité pouvant être génératrice d'émissions sonores)..

M. le Sous-préfet demande ce qui pourrait entraîner l'arrêt du site (température élevée).

Mme la responsable HSE de la société Linde précise que les moyens de sécurité du site ne sont pas sensibles à la chaleur. Néanmoins, un risque incendie à proximité de l'usine, un départ de feu très important des réservoirs ou un épanchement massif de liquide d'un réservoir éventré, peuvent fragiliser le site.

M. le Sous-préfet souhaite savoir si le trafic routier du site est conséquent.

Mme la responsable HSE de la société Linde répond par la positive et précise un trafic d'environ cinquante camions et citernes par jour.

M. le Sous-préfet demande dans quelle région se situe les autres sites Linde.

Mme la responsable HSE de la société Linde répond dans les régions parisienne et lyonnaise.

M. le responsable prévention de la mairie de Portet sur Garonne ajoute, concernant le bassin dédié à la réserve d'eau incendie de la zone, que le calcul du dimensionnement pour vérifier la capacité de 3000 mètres cubes est en cours. Par ailleurs, l'évaluation des risques naturels du cours d'eau la Saudrune est, également, en cours. La réponse sera apportée vers septembre 2024 et le PPRI associé à la Saudrune est annoncé pour décembre 2024.

M. le Sous-préfet remercie les membres de l'assemblée.

La séance est levée à 15h13.

Monsieur le sous-préfet

Jean-Luc BLONDEL